

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 20/06/2024 - 5767 - 1993 B 00244 - 390 866 747 - A. BIS ARCHITECTES

# **A.BIS ARCHITECTES**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 12 195,92 euros  
Siège social : 177 boulevard du Maréchal Leclerc  
85000 LA ROCHE SUR YON  
390 866 747 RCS LA ROCHE SUR YON

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.BIS ARCHITECTES, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

---

*Articles L.223-43 et L.224-3 du Code de Commerce*



### **SAS GEIREC NANTES**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique  
127 rue Robert Schuman  
44800 Saint-Herblain

**Aux associés,**

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 11/06/2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le capital de la SARL A.BIS ARCHITECTES s'élève actuellement à 12 195,92 Euros divisé en 800 parts de 15,24 Euros chacune de valeur nominale.

Les derniers comptes annuels au 31/03/2024 font apparaître les capitaux propres suivants :

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Capital                | 12 196 €         |
| Réserve légale         | 1 220 €          |
| Autres réserves        | 91 541 €         |
| Résultat de l'exercice | (991) €          |
| <b>Total</b>           | <b>103 965 €</b> |

**Actif**

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 162 €          |
| Immobilisations corporelles   | 1 130 €          |
| Immobilisations financières   | 350 €            |
| Stocks et en-cours            | 5 904 €          |
| Créances                      | 25 207 €         |
| Trésorerie                    | 82 729 €         |
| Compte de régularisation      | 4 294 €          |
| <b>Total</b>                  | <b>120 775 €</b> |

**Passif**

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Emprunts et dettes assimilées     | 447 €           |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 10 340 €        |
| Dettes fiscales et sociales       | 6 023 €         |
| Autres dettes                     | 0 €             |
| Produits constatés d'avance       | 0 €             |
| <b>Total</b>                      | <b>16 810 €</b> |

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

**Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Herblain,  
Le 19/06/2024

**SAS GEIREC NANTES**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

**Erwann RENNOU**

Commissaire aux comptes et à la transformation